

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes de facilitation

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA STRATÉGIE DU PROGRAMME OACI
D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS (TRIP)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2019, la 40^e session de l'Assemblée a entériné les priorités et les résultats de la stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) pour le triennat 2020-2022. La présente note expose les faits nouveaux survenus concernant la stratégie du programme TRIP de l'OACI depuis la dernière session de l'Assemblée et présente les priorités proposées pour la stratégie ainsi que les résultats attendus de ses travaux au cours du prochain triennat.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- constater le travail accompli par l'OACI aux paragraphes 2 et 3 ;
- entériner le programme des travaux et les priorités de l'Organisation pour le triennat 2023-2025, énoncés au paragraphe 4 et présentés en détail à l'appendice A ;
- examiner les renseignements figurant dans la note en vue d'actualiser la résolution A40-16 de l'Assemblée, Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI liées à la facilitation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note devraient être entreprises dans le cadre des ressources disponibles dans le budget ordinaire 2023-2025 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le plan d'activités 2023-2025, y compris le Fonds AVSEC/FAL.
<i>Références :</i>	Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2019) Annexe 9 — <i>Facilitation</i> , 15 ^e édition Doc 9303, <i>Documents de voyage lisibles à la machine</i> (8 ^e édition) Doc 9944, Lignes directrices sur les données des dossiers passagers (PNR) Rapport de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) https://www.icao.int/covid/cart/Pages/default.aspx Doc 10160, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (Montréal, 12 au 22 octobre 2021)</i> A41-WP/9, <i>Faits nouveaux concernant le Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI</i>

	<p>A41-WP/18, <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI liées à la facilitation</i></p> <p>A41-WP/19, <i>Faits nouveaux concernant l'Annexe 9 – Facilitation</i></p> <p>A41-WP/20, <i>Résultat du volet facilitation de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19</i></p> <p>Plan d'activités 2023-2025 de l'OACI</p>
--	--

1. INTRODUCTION

1.1 La stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) établit un cadre détaillé permettant aux États membres de mettre en place un processus robuste d'identification des voyageurs. Elle comprend cinq éléments ayant trait à la gestion de l'identification : preuve d'identité ; documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) ; délivrance et contrôle des documents ; systèmes et outils d'inspection, y compris le Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI ; et applications interopérables, telles que les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et les données des dossiers passagers (PNR). Les progrès réalisés dans les travaux relatifs à la mise en œuvre des éléments du programme TRIP au cours du triennat 2020-2022 sont décrits aux paragraphes 2 et 3, tandis que le programme des travaux proposé pour le triennat 2023-2025 est présenté en détail à l'appendice A.

2. TRAVAUX ACCOMPLIS PAR L'OACI

2.1 *Dispositions de l'Annexe 9 – Facilitation et Feuille de route de la stratégie TRIP de l'OACI.* Cette feuille de route a été entérinée par la 40^e session de l'Assemblée de l'OACI en 2019, étant entendu qu'elle n'impose aux États aucune obligation au-delà de ce qu'exigent les dispositions relatives à la stratégie TRIP de l'Annexe 9. Avec les Amendements n^{os} 28 et 29 de l'Annexe 9, la Feuille de route révisée¹ a été publiée sur le site public de l'OACI. Elle intègre les normes et pratiques recommandées (SARP) nouvelles et révisées de l'Annexe 9 relatives à la stratégie TRIP de l'OACI, destinées à guider les États membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre ladite stratégie et se conformer aux SARP de l'Annexe 9 connexes ainsi qu'aux spécifications internationales pour les DVLM contenues dans le Doc 9303, *Documents de voyage lisibles à la machine*.

2.2 *Éléments de la stratégie TRIP de l'OACI.* Ces éléments font ressortir les mesures prises dans le cadre du programme de travail de la stratégie TRIP et l'innovation mise en œuvre pour appuyer les États dans la reprise en toute sécurité du transport aérien. Les éléments indicatifs² nouveaux et actualisés du programme TRIP sont mis à disposition et couvrent tous les éléments de la stratégie TRIP présentés en détail plus bas :

- a) **Preuves d'identité.** L'examen du Guide sur les preuves d'identité publié en 2018, qui comprenait des études de cas et des outils destinés à aider les États et leurs organismes dans la recherche et l'établissement de liens et la vérification de l'identité par rapport aux documents sources, afin d'assurer l'authenticité de l'identité, a été reporté afin de cadrer avec l'amorce d'un élément du programme de travail sur la faisabilité d'une feuille de route pour l'établissement d'une norme sur les passeports électroniques.
- b) **DVLM.** En ce qui concerne les faits nouveaux innovants, le Groupe consultatif technique sur le programme TRIP (TAG/TRIP) a entériné les « Principes directeurs fondamentaux de l'OACI pour l'élaboration d'authentifiants de voyage numériques (DTC) » récemment publiés. Les spécifications relatives aux DTC permettent de transférer un passeport conforme aux spécifications de l'OACI à l'appareil mobile d'un passager, assurant un voyage plus fluide avec moins de points de contact avec les passagers dans les aéroports, ce qui se traduit par une meilleure expérience de voyage sur le plan sanitaire et de la sécurité. Les DTC peuvent faciliter le recours à la reconnaissance faciale, en particulier lorsque le contenu du DVLM électronique numérisé est validé avant son inscription dans les programmes de facilitation du flux des voyageurs. La 12^e réunion du Groupe d'experts de la facilitation (FALP/12) a examiné l'élaboration d'une feuille de route pour l'établissement d'une norme sur les passeports

¹ https://www.icao.int/Security/FAL/TRIP/PublishingImages/Pages/Publications/ICAO_TRIP_Implementation_Roadmap.pdf

² <https://www.icao.int/Security/FAL/TRIP/Pages/Publications.aspx>

électroniques. Il a été noté que si l'élaboration de cette feuille de route était prématurée, un large consensus s'était dégagé sur la nécessité de renforcer une preuve d'identité crédible puisqu'elle représente le premier pas vers l'intégrité de la délivrance d'un passeport électronique et assure la conformité aux spécifications du Doc 9303, jalons essentiels de la délivrance obligatoire de passeports électroniques. Certes, 150 États membres déclarent délivrer des passeports électroniques (cf. appendice B), mais il semble que tous ne se conforment pas à ces spécifications. Cela peut donner un faux sentiment de sécurité en ce qui concerne ces passeports, qui sont largement considérés comme la forme de document de voyage la plus sûre. Il est à noter que la 8^e édition du Doc 9303 a été publiée en 2021³ sur le site public de l'OACI dans toutes les langues de l'Organisation. La nouvelle Partie 13 fournit les spécifications applicables à un « cachet numérique visible », qui permet de garantir l'authenticité et l'intégrité de documents non électroniques de façon relativement peu coûteuse mais hautement sécurisée. Les renseignements figurant sur le document non électronique sont signés selon un procédé cryptographique, puis la signature est codée sous la forme d'un code à barres bidimensionnel et imprimée sur le document lui-même.

- c) ***Délivrance et contrôle des documents.*** Des progrès ont été réalisés dans l'établissement d'un programme destiné à valider la conformité aux spécifications du Doc 9303. L'objectif global du programme de conformité à ces spécifications du Doc 9303 est d'assurer l'interopérabilité mondiale du passeport électronique lisible à la machine d'un État. Cela renforcerait la confiance dans le fait que les États ont délivré leurs passeports électroniques conformément aux spécifications du Doc 9303, et améliorerait donc sensiblement l'intégrité et l'efficacité des contrôles frontaliers et ouvrirait la voie à une automatisation accrue des processus de facilitation du transport aérien.
- d) ***Systèmes et outils d'inspection.*** Les faits nouveaux pertinents concernant le Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI comprennent l'introduction de la nouvelle norme 3.9.2 dans l'Annexe 9 et celle de la liste de contrôle de l'OACI, comme indiqué dans la note de travail A41-WP/9, *Faits nouveaux concernant le Répertoire de clés publiques de l'OACI*.
- e) ***Applications interopérables.*** L'ensemble important de SARP relatives aux données PNR, conformément à l'Amendement n° 28 de l'Annexe 9 applicable depuis le 28 octobre 2020, a marqué une étape importante vers l'établissement d'un cadre mondial pour la collecte, l'utilisation, le traitement et la protection de ces données, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU et au Doc 9944 de l'OACI, *Lignes directrices sur les données des dossiers passagers*.

2.3 ***Réponse de la stratégie TRIP à la COVID-19.*** En réponse aux difficultés imposées par la COVID-19 sur le parcours du voyageur et à la suite des recommandations formulées par l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), le Secrétariat, le Groupe de travail sur les technologies nouvelles (NTWG) du TAG/TRIP et les spécialistes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ont contribué activement à l'élaboration des spécifications techniques relatives aux cachets numériques visibles pour supports sans contraintes d'espace (VDS-NC), un cadre mondial interopérable pour la validation des certificats de vaccination, de test et de rétablissement. Les VDS-NC ont été considérés comme l'instrument le plus approprié pour présenter des attestations sanitaires COVID-19 fiables et sécurisées aux passages frontaliers. Ce cadre de confiance pour les attestations sanitaires est harmonisé avec les spécifications existantes de l'OACI relatives aux DVLM, inspecté en conséquence par près tous les États membres, ce qui le rend donc adapté à un déploiement rapide sans coût supplémentaire important pour un État et pertinent dans le contexte de l'initiative « Aucun pays laissé de

³ <https://www.icao.int/publications/pages/publication.aspx?docnum=9303>

côté ». La note A41-WP/20, *Résultat du volet facilitation de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19*, décrit la recommandation 8/1 approuvée, intitulée « Améliorer l'échange de données numériques afin de favoriser un traitement fluide et sans contact des passagers pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà ».

2.4 *Assistance au renforcement des capacités.* Comme il est décrit dans la note A41-WP/19, *Faits nouveaux concernant l'Annexe 9 – Facilitation*, un cours spécialisé portant sur la mise en œuvre d'un programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA) et la mise en place correspondante d'un Comité national de facilitation du transport aérien (CNFTA) ainsi qu'un cours ciblant chacun des éléments du programme TRIP permettront de continuer d'aider les États membres dans leur mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI. De plus, outre la publication des nouveaux éléments indicatifs correspondants, des démonstrations des DTC et des webinaires sur les VDS-NC ont été organisés et suivis par la plupart des États membres de l'OACI alors qu'une trousse de mise en œuvre sur les VDS-NC (iPack) à l'appui du déploiement rapide des spécifications des VDS-NC pour la délivrance et l'inspection devrait être mise à disposition au 3^e trimestre de 2022.

2.5 En parallèle, l'OACI a développé un outil d'analyse des coûts-avantages pour les bornes de contrôle frontalier automatisé (ABC) grâce à un projet financé par le Gouvernement du Canada pour la région Amérique centrale et Caraïbes. Le projet est décrit à l'appendice C.

2.6 Des activités de sensibilisation ont aussi été organisées en 2020-2022 dans le cadre de symposiums, de séminaires et d'ateliers virtuels et en personne. Du fait des contraintes de la COVID-19, certaines activités ont été repoussées. Le 16^e Symposium TRIP de l'OACI (TRIP 2021), initialement prévu en 2020, s'est tenu en virtuel du 25 au 26 mai 2021, sous le thème « Des technologies révolutionnaires, moteurs d'une gestion sans discontinuité des frontières », et il a été suivi par le premier Forum commun OACI/Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) sur l'échange de données sur les passagers du 27 au 28 mai 2021⁴.

3. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1 Le Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît que le leadership de l'OACI et ses activités dans le domaine des politiques et des aspects opérationnels relatifs aux documents de voyage ont contribué sensiblement à renforcer la facilitation du transport aérien et la sûreté de l'aviation, notamment au moyen de normes et de spécifications modernes relatives à ces documents et aux outils d'identification des voyageurs utilisés pour renforcer la sécurité aux frontières. Dans ce contexte, l'OACI soutient activement l'application des résolutions 2178 (2014), 2309 (2016), 2368 (2017), 2396 (2017) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité ainsi que le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme en participant activement aux activités du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT) et en devenant un partenaire central du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes. Ce programme vise à aider les États à renforcer leurs capacités de prévention, de détection, d'enquêtes et de poursuites concernant les infractions terroristes et autres crimes graves, y compris les déplacements connexes, en collectant et en analysant à la fois les RPCV et les PNR.

3.2 À cet égard, l'OACI a participé activement au Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies dans le cadre de missions conjointes approfondies axées sur les questions d'échange de données passagers, fournissant ainsi une expertise dans plusieurs séminaires sur l'échange de données visant à mettre en œuvre un système RPCV et des programmes de données PNR. À ce jour, 93 États membres ont mis en œuvre un tel système, soit une augmentation de 40 % depuis 2019, tandis que 60 États

⁴ <https://www.icao.int/Meetings/TRIP-Symposium-2021/Pages/default.aspx>

membres ont mis en œuvre des programmes de données PNR, contre 26 en 2019, soit une augmentation de plus de 130 % (cf. appendice D).

3.3 En signant des protocoles d'accord pertinents, l'OACI collabore étroitement avec de nombreuses organisations internationales chefs de file qui jouent un rôle essentiel dans l'identification des voyageurs, comme en témoigne le protocole d'accord avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) qui devrait être signé en 2022. De plus, l'OACI est en train d'actualiser le cadre de travail OACI/ISO. Le partenariat avec l'ISO est un pilier des efforts d'innovation de l'OACI, permettant l'élaboration de spécifications techniques reconnues à l'échelle internationale qui s'appuient sur les compétences les plus récentes du secteur privé.

4. PRIORITIÉS ET RÉSULTATS POUR 2023-2025

4.1 Étant donné les travaux en cours exposés plus haut et comme indiqué dans le Plan d'activités 2023-2025 de l'OACI, les travaux futurs relatifs à la stratégie TRIP porteront sur le Résultat SECF 2 - *Renforcement de la capacité des États de faciliter les mouvements des personnes et des biens par air et d'identifier de manière unique les personnes, notamment au moyen de la mise en œuvre d'innovations, entraînant une plus grande efficacité dans les contrôles aux frontières et une résilience accrue aux difficultés futures*. Les priorités porteront, entre autres, sur ce qui suit :

- a) élaborer et actualiser les politiques et les orientations pour tous les éléments de la stratégie TRIP y compris le cas d'utilisation des certificats sanitaires dans le contexte des voyages en ayant recours aux spécifications des VDS-NC ;
- b) sensibiliser à la stratégie TRIP et en faire la promotion ;
- c) favoriser la coordination et la coopération entre les États, les organisations régionales et internationales et le secteur privé pour assurer le niveau de compétences approprié dans les questions relatives à la stratégie TRIP ;
- d) fournir de l'assistance aux États, selon les besoins, dans le cadre de webinaires, d'ateliers et de formation à l'échelle mondiale et régionale, afin d'améliorer le renforcement des capacités TRIP, dans le contexte de l'initiative Aucun pays laissé de côté.

4.2 Les résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie du programme TRIP de l'OACI seront suivis à l'aide de la liste de vérification de conformité en ligne des SARP relatives à l'Annexe 9, dans le Système de notification électronique des différences (EFOD). Le tableau de l'appendice A résume les priorités proposées, les résultats attendus et les indicateurs de performance clés relativement aux travaux portant sur la stratégie TRIP de l'OACI pendant le triennat 2023-2025.

APPENDICE A

STRATÉGIE DU PROGRAMME OACI D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS (TRIP) :
PRIORITÉS ET RÉSULTATS POUR 2023-2025

Élément de la stratégie TRIP	Priorité/activité clé	Résultats	KPI et/ou jalon
TOUS	Suivre le niveau de mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie TRIP	Surveiller l'état de mise en œuvre de la stratégie TRIP en analysant la liste de vérification de conformité en ligne du Système de notification électronique des différences (EFOD), par rapport aux SARP de l'Annexe 9 relatives au TRIP.	Nombre d'États ayant élaboré un PNFTA et mis en place un CNFTA
TOUS	Reconnaissance accrue du rôle de chef de file de l'OACI en ce qui concerne la stratégie TRIP	Amélioration des services fournis aux États par une coordination et une coopération régionales et internationales sur les activités relatives au TRIP.	Signature d'un protocole d'accord par an
TOUS	Promotion et diffusion auprès des États des cinq éléments de la stratégie TRIP en assurant une plus grande visibilité et communication des éléments indicatifs	Tenue de symposiums et d'ateliers régionaux ; préparation d'un « recueil » réunissant l'ensemble des activités et des résultats du TAG/TRIP dans un seul document.	Un symposium et deux séminaires régionaux par an ; publication en ligne de cinq articles techniques sur la stratégie TRIP par an
TOUS	Questions d'audit relatives à la stratégie TRIP dans le cadre du Programme universel d'audits de sûreté (USAP)	Analyse et modification des questions d'audit, le cas échéant.	Révision tous les deux ans à la lumière des amendements de l'Annexe 9
Preuve d'identité	Élaboration de meilleures pratiques et d'éléments indicatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du Guide sur les preuves d'identité avec renvois supplémentaires à la norme ISO récemment approuvée sur la vérification de l'identité. - Progression du guide sur biométrie, comprenant des projets de chapitres 	T1 2024 T3 2024
DVLM	Feuille de route pour l'établissement d'une norme sur les passeports électroniques	Élaboration d'une feuille de route sur la base d'échanges avec les experts.	T3 2024 (à la suite de la réunion TAG/TRIP/4 et de la réunion FALP/13 qui se tiendra au T4 2023)

DVLM	Élaboration et actualisation des spécifications sur les documents de voyage et des éléments indicatifs sur les DVLM	Modifications des spécifications relatives aux documents de voyage (Doc 9303) et publication des versions révisées au besoin.	T3 2025 Révision tous les 5 ans
DVLM	Titres de voyage de la Convention lisibles à la machine	Suivi de la lettre aux États pour leur rappeler la norme 3.12 de l'Annexe 9.	Nombre d'États qui délivrent ce genre de titres de voyage
DVLM	VDS-NC de l'OACI	Actualisation des orientations pertinentes sur l'interopérabilité des VDS-NC sur la base des initiatives mondiales pertinentes.	Publication d'un rapport technique annuel
DVLM	DTC de l'OACI	Élaboration des spécifications relatives aux DTC de type 3.	T2 2024
Délivrance et contrôle des documents	Élaboration du plan de conformité au Doc 9303	Avancement des travaux sur le Programme de conformité au Doc 9303 de l'OACI.	Nombre de centres d'essais accrédités pour le réseau de centres de test du réseau de l'OACI T3 2024
Délivrance et contrôle des documents	DTC de l'OACI	Orientations sur la manière dont les authentifiants de voyage numériques peuvent être utilisés et dont la technologie est incorporée aux opérations intégrées de contrôle frontalier.	T3 2023
Systèmes et outils d'inspection	Élaboration de spécifications pour les systèmes et outils d'inspection	Élaborer une stratégie commune visant à obtenir la participation des autorités chargées du contrôle aux frontières dans les travaux du TAG/TRIP sur le contrôle aux frontières.	Publication de produits de communication connexes T2 2023
Interopérabilité des applications	Échange de données sur les passagers : renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et données des dossiers passagers (PNR)	Sensibilisation accrue des États au sujet des programmes RPCV et PNR avec la collaboration de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'Association du transport aérien international (IATA), du Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) des Nations Unies, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), d'INTERPOL et d'autres partenaires.	Nombre d'États ayant mis en œuvre des systèmes RPCV et PNR

APPENDIX B

**LIST OF MEMBER STATES AND OTHER ENTITIES ISSUING ePASSPORTS OR eMRTDS
(as of February 2022)**

Region	Member States
Asia and Pacific Office (APAC): 24 out of 39	Australia, Bangladesh, Brunei, Cambodia, China, Democratic People's Republic of Korea, India (diplomatic), Indonesia, Japan, Lao People's Democratic Republic, Malaysia, Maldives, Mongolia, Nepal, New Zealand, Pakistan, Philippines, Republic of Korea, Singapore, Solomon Islands, Sri Lanka, Thailand, Timor-Leste, Viet Nam.
Eastern and Southern African Office (ESAF): 17 out of 24	Angola, Botswana, Burundi, Comoros, Djibouti (Diplomatic), Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibia, Rwanda, Somalia, South Sudan, Uganda, United Republic of Tanzania, Zimbabwe.
European and North Atlantic Office (EUR/NAT): 54 out of 56	Albania, Algeria, Andorra, Armenia, Austria, Azerbaijan, Belarus, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Kazakhstan, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Monaco, Montenegro, Morocco, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, Russian Federation, San Marino, Serbia, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Tajikistan, North Macedonia, Türkiye, Turkmenistan, Ukraine, United Kingdom, Uzbekistan.
Middle East Office (MID): 10 out of 15	Egypt, Iran (Islamic Republic of), Iraq, Kuwait, Lebanon, Oman, Qatar, Saudi Arabia, Sudan, United Arab Emirates.
North American, Central American and Caribbean Office (NACC): 11 out of 22	Antigua, Bahamas, Barbados, Canada, Costa Rica, Dominica, Grenada, Mexico, Saint Kitts and Nevis, Saint Vincent and the Grenadines, United States.
South American Office (SAM): 10 out of 13	Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Panama, Paraguay (Diplomatic), Peru, Uruguay, Venezuela.
Western and Central African Office (WACAF): 22 out of 24	Benin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroon, Central African Republic, Congo, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Togo.
Total	148 out of 193
Other entities: 13 (Bermuda (UK), Cayman Islands (UK), Gibraltar (UK), Holy See (the), Hong Kong (China SAR), Liechtenstein, Macau (China SAR), Taiwan (Province of China), Turks and Caicos Islands (UK), (United Nations, ECOWAS, EU and INTERPOL, Laissez-Passer))	

APPENDIX C

SUMMARY OF THE ACTIVITIES CONDUCTED UNDER THE PROJECT “DEVELOPING A COST-BENEFIT ANALYSIS TOOL TO FACILITATE MIGRATION THROUGH BORDER INFRASTRUCTURE, MANAGEMENT AND CONTROL IN THE CARIBBEAN REGION”

Project funded by the Government of Canada

1- Virtual Seminar on Travel Document and Border Management Technologies for the Central America and Caribbean region, 1-3 December 2021.

Objectives:

The principle objective of this seminar was to demonstrate how existing travel document and border management technologies could be leveraged to help Caribbean and Central American states address irregular migration threats, while also minimizing the risks of COVID-19 transmission related to traveller screening practices. By including technical presentations on specific technologies and overviews of previous State implementations and describing ICAO’s SARPs, infrastructure and capacity building capabilities, the goal was to increase the knowledge of State experts and provide foundations for implementation work moving forward. Organization of the seminar was kindly supported by the Government of Canada.

Participants:

The event brought together technical experts, operational officers and management from States across the Central America and Caribbean region. Over 140 attendees from more than 20 States had the opportunity to discuss their challenges and consider solutions with international experts from the Americas, Europe, Asia and Australia.

Achievements:

The event allowed for dissemination of important information related to technologies that can enhance border management while emphasizing expectations towards States in terms of implementation based on ICAO SARPs. At the same time, it passed insight regarding how States can build their capabilities and pointed them towards sources of support. States in the region, based on the knowledge accrued and networks established, are now better positioned to advance their border management capabilities using technology. This should help them recover more quickly from the COVID pandemic and gain more advantage from connectivity provided through aviation.

2- The ABC4CAC tool – an Automated Border Control System Cost-Benefit Analysis for the Central American and Caribbean region

Objectives:

This project sought to develop a cost-benefit analysis tool for Automated Border Control Systems tailored to the Central American and Caribbean region. The tool is intended to allow States to undertake an honest assessment of whether implementation of automation at their borders can bring added value, and if so, how they must advance their infrastructure and capabilities and obtain the systems in order to maximize that value. By applying the tool, inputting data and information specific to their own circumstances, States should be able to make more informed choices and build enhanced business cases for investment in border management solutions. The project was funded by the Government of Canada.

Achievements:

The tool was developed with input from States in the region and applied to two countries, ensuring applicability to the region and usability for all in the longer term. It has been made widely available, allowing States to use it to analyse their current circumstances and advance in a sensible way. Although its initial development was tailored to the Central American and Caribbean region, its general applicability means that it is also useful to States globally who are interested in undertaking similar analyses.

APPENDIX D

REGIONAL STATUS OF API IMPLEMENTATION BY ICAO MEMBER STATES

As of May 2022

Regions	API In Force (iAPI)
APAC	16 (10)
ESAF	3 (1)
EUR/NAT	34 (3)
MID	9 (6)
NACC	20 (2)
SAM	10
WACAF	1
<u>Total</u>	<u>93 (22)</u>

REGIONAL STATUS OF PNR IMPLEMENTATION BY ICAO MEMBER STATES

As of May 2022

Regions	PNR in force
APAC	12
ESAF	0
EUR/NAT	33
MID	5
NACC	4
SAM	5
WACAF	1
<u>Total</u>	<u>60</u>